

## Le maire de Prévost dit non au renouvellement de l'entente de transport Le TACL explique les faits

**Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 juin 2018**

C'est avec surprise que l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) apprenait le 15 juin dernier, par voie de communiqué, que la ville de Prévost mettait fin à son entente en transport collectif après un projet pilote qui avait débuté en août 2017. Conséquemment la dernière journée du service à Prévost sera le 19 août prochain. La décision du maire en a stupéfait plus d'un. Le jeune projet pilote connaissait un vif succès, et la satisfaction des usagers était au rendez-vous.

Rappelons que le TACL est un organisme à but non lucratif constitué en 2011, par la vision contemporaine et unie des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. L'organisme opère et gère pour le compte de ces MRC le transport collectif et adapté des 30 villes et municipalités qui les composent. TACL est aussi mandaté pour le transport collectif et adapté de la ville de Rivière-Rouge, le transport adapté des villes de l'Ascension, des municipalités de La Macaza et Nominique dans la MRC Antoine-Labelle. Dans le cadre d'un projet pilote, la ville de Prévost se prévalait de l'offre de service en transport collectif soit l'Inter, zone centre.

### Contexte de l'entente signée en 2017

Au moment de la signature de l'entente en 2017, il apparaissait écologiquement et économiquement naturel pour les parties de faire en sorte que tous les circuits de l'Inter puissent aussi desservir les usagers de la ville de Prévost. L'axe de la 117 est un point commun majeur nord et sud, entre les villes de Saint-Jérôme et Mont-Tremblant. L'entente alors signée par TACL et la MRC de Rivière-du-Nord pour la ville de Prévost mentionne que les parties ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018 pour signifier l'intention de poursuivre ou cesser l'entente.

### Le cadre de l'entente

M. Robert Bergeron, président du conseil d'administration du TACL et maire de Labelle, précise que « *le conseil d'administration de TACL était heureux de pouvoir établir un partenariat avec la ville de Prévost, croyant aux effets positifs de la mobilité intermunicipale. Nous disposons d'un sondage récent qui démontre que 17 % des usagers proviennent du grand Saint-Jérôme et qu'ils se dirigent vers le nord. Le sondage indiquait par ailleurs une provenance de 4% des gens de Prévost* ». Enfin, il rappelle l'importance accordée par le conseil d'administration du TACL, à l'effet que l'entente soit équitable avec les MRC. Ceci, en respect de leurs engagements et investissements de longue date au développement du transport collectif ».

Trois zones claires furent identifiées pour l'entente :

- Facturer le temps supplémentaire généré par le temps du passage à Prévost
- Établir une contribution financière (quote-part) équivalente aux MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides
- Fixer des frais de gestion de 15 % de la facture totale. Ceci pour une participation aux coûts pour l'ensemble de l'infrastructure du réseau, les ressources humaines et matérielles, le service à la clientèle 7/7, les billetteries, les communications et publicités, les représentations, etc.

## **Les coûts évolutifs du service de l'Inter**

Déjà en 2017 afin de répondre aux besoins de la clientèle, les élus des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides ainsi que les membres du CA du TAACL ont pris la décision d'aller de l'avant avec la modernisation de la flotte de véhicules neufs et urbains. Procurant ainsi un confort accru, mais surtout une technologie de pointe permettant aux utilisateurs de pouvoir travailler à bord des véhicules de transport. Promesse tenue, ces véhicules sont entrés en service en janvier 2018, générant un coût d'opération supplémentaire de 30% par rapport à l'année précédente.

Bien que l'entente 2017-2018 prévoyait un apport financier moins important que celui de 2018-2019, il était connu qu'il ne s'agissait pas d'une année de référence. « *L'entente fut signée sachant que de nouveaux véhicules gamiraient l'offre de service dès janvier 2018. Il était convenu, qu'un montant équivalent à la hausse des contributions des MRC serait applicable à la ville de Prévost, au renouvellement. C'est pourquoi dès l'automne 2017, TAACL a précisé le montage financier avec toutes les parties concernées. Les dépenses de la ville de Prévost pour l'Inter respectent les principes d'équité avec les autres villes. La hausse pour desservir la ville de Prévost, un an, à compter du 20 août 2018 est attribuable au nombre d'heures réelles de passage, et au coût majoré de la contribution des MRC* » souligne le président du CA, M. Robert Bergeron. Le projet d'entente soumis pour 2018-2019, prend en compte le nombre réel d'heures supplémentaires qu'il faut à l'Inter pour passer à Prévost qui est de 545 heures plutôt que 348, tel qu'estimé initialement.

## **Des communications constantes avec la MRC Rivière-du-Nord**

En tant que signataires de l'entente pour la ville de Prévost, la MRC RDN et TAACL ont eu de nombreux échanges depuis un an. Tant au sujet du service à la clientèle qu'aux prévisions budgétaires. Les dispositions à collaborer demeurent, et sont confirmées par M. Bergeron, président de TAACL.

L'Inter continue de développer ses services, ayant en 2017 établi un record de plus de 131 000 passages. L'année 2018 confirme la constance de la hausse d'achalandage, permettant à l'organisation de réaliser plus de 10 % des transports ruraux de tout le Québec. TAACL travaille plus que jamais à la mobilité intermunicipale, aux interconnexions et à faire du transport collectif une expérience qui fait notamment une différence économique, écologique et contemporaine, dans la vie des gens.

Suivez-nous! Vous pouvez visiter le nouveau site web de l'Inter au [www.linter.ca](http://www.linter.ca) , la capsule vidéo et vous abonner à la page Facebook.

## **Source et information**

Annie Bélanger  
Directrice générale  
(819) 774-0467, poste 222